L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 18 FEVRIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON Demande une bonne domestique de maison. S'adresser rue des Remparts entre Conti et Bienville No 55. 11 fév—

A LOUER.

A Louer—Les deux étages au rez-de-chaussée ou toute la maison No 120 rue Esplanade. S'adresser à la maison ou à Mather & Homes, Gallier's Court. 13fév—6f

A LOUER—Une maison à verandah, coin Royale et Ste-Anne: 4 grandes chambres, 18 sur 20 pieds, salon, 6 petites chambres et des cabinets. S'adresser, No. 73 rue Ste-Anne. 14 fév—

A VENDRE.

A VENDRE—300 charretées de remblai. S'adresser au No. 73 rue Ste-Anne. 14 fév—7f

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

La Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie, conformément à sa charte, l'exposé de ses affaires durant les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885.

Primes d'incendie.....$732,927 58
Primes maritimes..... 61,369 43
Primes de rivières..... 32,390 71 — $826,687 72
Primes acquises..... 126,977 35
Total primes..... $953,665 07
A déduire—
Primes non acquises.. $71,482 96
Primes remboursées.. 137,441 66
Réassurances..... 83,864 32 — $292,788 94
Primes nettes acquises..... $660,876 13
A ajouter—
Intérêt, loyers, sauvetage..... 41,094 95
Revenu net..... $701,971 08
A déduire—
Pertes d'incendies.....$416,516 28
Pertes maritimes..... 49,962 90
Pertes de rivières..... 12,218 12
$478,696 30
Commissions..... 62,961 02
Taxes..... 20,966 06
Dépenses générales d'agences et change.. 19,253 14
Dépenses locales générales et salaires..... 49,182 41
Donations charitables. 1,232 02
Frais de cour et honoraires d'avocat..... 3,129 55
Bureau des assureurs, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et Babcocks..... 10,179 51
Profits et pertes..... 19,327 50 — 664,927 51
$37,043 57
A déduire en suspens pour pertes estimées et non estimées..... 20,000 00
Profit net..... $17,043 57

La Compagnie a à son actif, valeur du marché le 31 décembre 1885:

Argent..... $34,904 59
Bons des Etats-Unis 4 pour cent. Bons de 1re hypothèque de la Levee Steam Cotton Press, New Orleans Water Works, City Railroad et New Orleans Cotton Exchange..... 242,812 50
Actions de la State National Bank, Vallette Dry Dock Company, Metairie Cemetery Association..... 31,048 75
Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prets sur demande, billets à ordre..... 102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau..... 74,839 55
Primes en voie de collection..... 49,278 67
Dû par compagnies d'assurances..... 12,151 85
Warrants d'Etat..... 150 00
Argent entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre..... 475 92
$547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle des livres de la Compagnie.
(Signé) J. TUYÈS, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon étude, No 162 rue Commune, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.
(Signé) JAS FAHEY Notaire

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer sur demande un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1886.
(Signé) J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Jules Aldigé, H. Gally, Theo. Brierre, Chas Lafitte, E. J. Bobet, Pierre Poutz, E. Forestier, A. Schreiber, Chas T. Dugazon, Chas E. Schmidt, D. Fatjo, J. Tuyès.
19 jan—1m

Compagnie d'Assurances du Sud, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885:

PRIMES REÇUES.
Sur risques d'incendie.$247,415 87
Sur risques de rivière.. 10,108 89
Sur risques de mer..... 9,398 08 — $266,922 84
Ajoutez: Primes non échues de 1884..... 49,279 56
Total primes..... $316,202 40
Ajoutez: Intérêt et escomptes.$ 20,543 51
Sauvetage..... 119 60 — 20,663 11
Total recettes..... $336,865 51
Déduisez:
Pertes payées sur incendies..... $109,803 74
Pertes payées sur rivières..... 231 67
Pertes payées sur mer 4,509 43
Total pertes payées.$114,544 84
Primes remboursées et réductions..... 70,564 62
Réassurances..... 10,353 94
Taxes et licences..... 5,279 45
Frais — Bureau, agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer, annonces, etc..... 26,657 58 — 227,400 43
$109,465 08
Réserves pour les primes non échues.....$ 60,589 31
Réserve pour pertes réglées et non réglées 20,823 35
Divers comptes non soldés de Décembre 1885..... 1,314 93
Reliquat..... 26,737 49 — $109,465 08

ACTIF
Aux cotes du marché.
Comptant en caisse..... $ 86,171 60
$40,000 Bons des Etats Unis 4 pour cent..... 49,200 00
120,000 Bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans, (émission Crossman)..... 126,000 00
50,000 Bons à prime..... 49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande..... 47,677 37
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville..... 6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle-Orléans 2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City..... 3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans..... 100 00
Un bon de la Compagnie de Pompiers de St Bernard..... 50 00
Primes en voie de perception..... 35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc..... 2,000 00
$408,941 80

PASSIF.
Actions-capital payées.....$300,000 00
Dividendes non réclamés..... 3,645 38
Réserve pour les primes non échues 60,589 31
Réserves pour les pertes réglées et non réglées..... 20,823 35
Réserve pour divers comptes non payés de décembre 1885..... 1,314 93
Fonds de réserve..... 3,356 80
Surplus (non compris l'intérêt-dividende de juillet 1885)..... 19,212 03
$408 941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans le 14 janvier 1886.
M. T. DUCROS. Notaire. 138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLEANS, 14 janvier 1886.

A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende-intérêt semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, faisant HUIT POUR CENT en 1885.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
15 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Robert & Co. vs. leurs Créanciers.—No 16,670—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Robert & Co. et de Jos. O. Robert et Mme C. Levasseur, femme de —— Levasseur, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 6me jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Du[illegible] Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
4 fév—4,19—6mars

ASSURANCES.

Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 3 1|2 rue Carondelet.

Seizième Etat Annuel.

Nouvelle-Orléans, ce 18 janvier 1886.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1885.

Primes sur risques de feu.....$495,464 05
Primes sur risques de mer..... 41,553 52
Primes sur risques de rivière..... 9,908 38 — $546,925 95
A ajouter primes non acquises de 1884, acquises en 1885..... 152,925 00
$699,850 95
A déduire:
Primes remboursées et réfaction (Rebate)..... $24,640 18
Réassurances..... 107,189 75
Primes sur risques non terminés..... 136,280 00 — 268,109 93
Primes nettes acquises..... $431,741 02
A ajouter: Intérêts et profits et pertes..... 49,041 56
$480,782 58
Pertes payées sur les risques de feu.....$295,817 06
de marine. 23,755 20
de rivière. 3,112 66
Pertes non ajustées. 75,500 00
$398,184 92
Commission d'agences..... 75,402 41
Dépenses d'agences. 8,865 20
Taxes et licences..... 3,002 89
Dépenses de bureau. 28,172 46
Dépenses casuelles.. 3,496 72 — $517,124 60
$36,342 02
Dividende semi-annuel de 5 0|0 déclaré au 30 juin 1885..... $15,000 00

ACTIF.
Argent en caisse..... $36,120 33
$70,000 Bons des Etats-Unis 4 0|0.. 86,100 00
$70,000 Bons des Etats-Unis 3 0|0.. 71,400 00
$50,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans..... 52,000 00
$58,220 Bons à Primes de la Nlle-Orléans..... 57,055 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi..... 15,000 00 — $317,675 93
Primes en voie de recouvrement..... 17,693 45
Entre les mains d'agents aux Etats-Unis et en Europe..... 54,632 74
Prêts sur hypothèque..... 54,871 34
Effets à recevoir..... 2,885 00
Bons, actions et autres valeurs..... 12,819 52
Meubles et installations de bureaux..... 2,500 00
$463,077 98

PASSIF.
Capital payé en plein..... $300,000 00
Dividendes non réclamés..... 2,640 00
Pertes non réglées..... 75,500 00
Primes sur risques non expirés..... 136,280 00 — $514,420 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Président.
LÉON SÉRÉ, Secrétaire.
Assermenté et signé devant moi, notaire, ce 19 janvier 1886.
CHAS G. ANDRY, Notaire.
20 janv—1m

Dix-neuvième état de situation annuel —DE LA— Compagnie d'Assurances Germania De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies.....$179,058 81
Primes sur les risques de mer..... 4,885 18
Primes sur les risques de rivières..... 5,356 64
Total des primes.....$189,300 63
Ajoutez—Risques non échus de 1884..... 37,026 32
Total des primes.....$226,326 95
Ajoutez — Intérêt et profits et pertes.....$ 27,580 00
Moins les salaires et les frais généraux..... 11,764 03—15,815 97
Fonds de surplus de 1884..... 15,000 00
Total..... $257,142 92
Pertes payées—
Sur les incendies.....$ 68,951 72
Sur les mers..... 1,420 56
Sur les rivières..... 5,683 75
$ 76,056 03
Réassurances..... 35,211 89
Réductions et primes remboursées..... 48,364 21
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions..... 9,135 16 — 168,767 29
Profits..... $ 88,375 63
Réserve pour—
Primes non expirées.....$ 41,769 60
Primes non payées..... 7,268 06
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885..... 10,000 00
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886..... 10,000 00
Fonds de surplus, 1885 17,000 00
Surplus..... 2,337 97
$88,375 63

ACTIF.
Billets reçus pour primes.....$ 1,725 00
Primes en voie de collection..... 37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques..... 19,341 67
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché..... 100,708 00
Actions de banques et autres, valeur du marché..... 16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières..... 78,119 11
Meubles de bureau..... 2,102 40
Comptant en caisse et en banques..... 22,851 21—278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
(Signé) CHAS E. SEL, Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires, en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885, payable sur demande.
17 jan—1m

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

No 104 Canal Street.

THIRTY-FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter, the company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1885, including unearned premiums of the previous year—
On fire risks.....$232,018 08
On marine risks..... 13,821 98
On river risks..... 14,786 77
Total primiums..... $260,626 83
Less unearned premiums..... 72,317 00
Net earned premiums 31st May 1885..... $188,309 83
LOSS PAID.
On fire risks.....$88,486 91
On marine risks..... 2,490 26
On river risks..... 7,579 44
Taxes and expenses, less interest..... 28,786 34
Reinsurances and return premiums..... 28,632 98 — $155,975 93
Profit..... $32,333 90
The company has the following assest:
Real estate.....$253,293 51
Bank, railroad and other stocks..... 96,185 30
Notes secured by mortgage and pledge..... 124,446 06
Bills receivable..... 56,228 22
Premiums in course of collection..... 30,737 35
Stock of Valletta Dry Dock Company..... 11,362 50
Judgments..... 4,335 00
Cash on hand..... 39,822 13
$616,410 07

The company has paid five per cent. interest to its stockholders for the year ending May 31, 1885.

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans. }
Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.
John B. Lallande, D. Fatjo, Paul Fourchy, Jos. A. Shakspeare, M. W. Smith, U. Bassetti, Chas. Lafitte, Alden McLellan, D. A. Chaffraix, R. W. Taylor.
13juin—

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Compagnes et de l'Ouest.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 16 MARS 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE C.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION!

Pas d'Ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE..... $150,000
UN GROS LOT DE..... 50,000
UN GROS LOT DE..... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 16 MARS 1886.

VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit..... 7,500

2,279 Lots s'élevant à.....$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.)

Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de toutes les machines, moulin, chaudières, installations, etc., etc., du moulin à riz "Stone Wall" à l'encoignure des rues Girod et Commerce, le tout en bon état.
Ainsi qu'un lot de comptes à recevoir, etc., dans l'affaire de Columbus H. Allen vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,252—En vertu d'un ordre de vente en date du 12 février 1886, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit MARDI 2 mars 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le Stonewall Rice Mill, à l'encoignure des rue Girod et Commerce;

1° Toutes les machines, moulin, chaudières, arbres de couche, tamis, écrous, poulies, meules, élévateurs, etc., etc., étant tout le contenu de la bâtisse située à l'encoignure des rues Girod et Commerce et consistant en un moulin à riz de première classe, connu comme le Stonewall Rice Mill, conformément à un inventaire déposé dans l'affaire ci-dessus;

2° A la même heure et au même local, un lot de compte à recevoir, etc., conformément à une liste déposée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 fév—18,23,27 mars 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T. Johnsen, etc.
Veuve Clémence Bernard vs. Octave F. Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,105—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez (Natchez Alley), dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 18 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

La cale et le corps du bateau à vapeur ou navire nommé Godfrey T. Johnsen, de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les machines, engins, cabines, mobilier, câbles, appareils et tout ce qui appartient ou en fait partie; lequel bateau est dûment enregistré dans le port de la Nouvelle-Orléans, et est d'un tonnage net de soixante-six 52|100 ou à peu près; numéro de l'enrôlement 63, numéro officiel 85,753.

Le dit bateau est mouillé en ce moment dans le fleuve, à l'extrémité supérieure du chantier du Valette Dry Dock, entre les rues Oliver et Valette, dans le Cinquième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec une bonne et solvable sécurité, portant un intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de l'enchère et payer comptant le montant des frais de publication, du shérif, du greffier, de l'avocat, etc., s'élevant en tout à environ cinq cent cinquante piastres ($550 00).
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2fév—2 9 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du contenu et des installations du magasin de candis et d'une des plus belles fontaines à soda de la ville, No. 111 rue du Canal.

Dorsey Neville vs. George D. Moffat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,329.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 27 février 1886, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Tout le contenu et les installations de magasin de candis bien connu situé rue du Canal, 111, comprenant un vaste assortiment de candis, bonbons, etc.; aussi, des vitrines, comptoirs, installations et une des plus belles fontaines à soda de cette ville, ainsi que tout ce qui appartient à un établissement de premier ordre de ce genre.

Le tout d'après un inventaire à mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16fév—16,20,23,27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente par le Shérif Civil de Tabac—Tabac—Tabac—Tabac. Cigares—Cigares—Cigares—Cigares. Tabac à fumer, en feuilles et Tabac à chiquer. Cigares importés et du pays, etc., etc., etc.

Charles A. Worsley vs E. C. Adams—No 16,342.
F. S. Bartram vs E. C. Adams—No 16,350.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans les affaires ci-dessus respectivement, je vendrai à l'encan, sur les lieux désignés ci-après, le SAMEDI 20 février 1886, à 10 a. m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Tous les effets, marchandises, fond, installations, effets mobiliers, etc., contenus dans la propriété No. 38 rue Decatur, dans le Deuxième District de cette ville, comprenant un fort stock de cigares importés et du pays, tabac à fumer, à chiquer et en feuilles, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9fév—9,13,17,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary E. Mitchell et son mari vs. Mme Cornelia F. McKeough et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,505—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots numéros trois et quatre sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 17 mai 1870 et annexé pour référence à un acte passé pardevant Edward G. Gottschalk, ancien notaire, en cette ville, le 19 mai 1870 et se trouvant dans l'îlet borné par les rues Appollo, Bacchus, General Taylor et Peniston. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds six pouces et deux deux tiers de lignes face à la rue Peniston, sur une profondeur de cent trois pieds cinq pouces et trois lignes sur le côté de la ligne du lot numéro trois touchant au lot numéro deux sur le dit plan, cent trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise entre les dits lots numéro trois et quatre et cent trois pieds sept pouces et trois lignes sur le côté de la ligne du lot numéro quatre, touchant au lot numéro cinq sur le dit plan.

Etant la même propriété que Mme Cornelia F. McKeough, défenderesse a acquise de Mme Mary E. Bennett, conformément à un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 14me jour d'avril 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 janv—22, 29—fév 5, 12, 19, 23.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour du Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en la ville de la Nlle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et se trouvant dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, ayant en mesure française soixante (60) pieds de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 6me jour de février 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
6 fév—6,13,20,27fév—et 6,13mars

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Mme V. H. BULLETT VS. P. S. WILTZ Jr., Exécuteur testamentaire datif de A. J. Gomila, décédé.—No 11,210.—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane—

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à vendre au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 6 mars 1886, à 12 M., à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UNE CERTAINE PORTION DE TERRE située et se trouvant dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Nayades ou St Charles, Edmunds ou Calhoun, St Patrick et l'Avenue Henry Clay, désignés par la lettre A, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 9 juillet 1872, annexé pour référence à un acte de vente par L. A. Burthe à Mme Robert O. Butler, passé dans le bureau de James Fahey, notaire en cette ville, le vingt-sixième jour d'octobre 1872; conformément au plan mentionné ci-dessus, la dite portion de terre mesure, en mesure américaine, cent soixante neuf pieds de face à la rue Nayades ou St-Charles, cent cinquante-six pieds, trois pouces de face à la rue St-Patrick, trois cent soixante-six pieds, cinq pouces et quatre lignes de profondeur et face à l'avenue Henry Clay, et trois cent vingt-cinq pieds, neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne qui la divise de la portion de terre désignée par la lettre B sur le dit plan, et la dite portion A forme le coin de la rue St-Charles et de l'avenue Henry Clay; et les dites portions ci-dessus, A et B, forment le tout de ce certain ilet de terre qui est désigné par le numéro quatre-vingt-dix sur un plan dressé par Neissiger, voyer, le 24 juillet 1854, déposé pour référence au bureau de feu Achille Chiappella, notaire en cette ville, et la dite portion marquée A ci-incluse hypothéquée forme une moitié dans la direction de l'avenue Henry Clay de l'îlet ci-dessus numéro quatre-vingt-dix, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, étant la même propriété qui a été acquise par le dit A. J. Gomila de la Compagnie d'Assurance Hibernia de cette ville, d'après un acte pardevant W. J. Castell, notaire public, le 7ème jour du mois de février de l'année 1884.

Condition de la vente:

1° Un comptant suffisant pour payer tous les frais, taxes et frais d'avocat stipulés sur le montant de l'hypothèque et suffisant aussi pour payer et faire face au billet mis en cour pour $5,000 avec intérêt de 8 0|0 du 8 février 1884 au le pro rata auquel le dit billet peut avoir droit dans le montant provenant de la dite vente.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $5,000, chacun daté le 8 février 1884, dus en deux et trois ans respectivement après leur date, et un billet de la même date pour $3,000 du en trois ans à partir de la date ci-dessus, tous avec 8 |00 intérêt jusqu'à parfait paiement, ou le pro rata auquel les dits billets ont droit, devant être crédités respectivement du prix d'achat. Tous les dits billets portant une hypothèque conjointe avec le billet attaqué.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, vingt-neuvième jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS, Marshal des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane.
30 jan—30—fév 6 13 20 27—mars 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Harmonie; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moolhunsen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9fév—9 16 23 mars2 10 13

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Richard Meek.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,049—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William R. Meek, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18fév—18,23,27.

Succession de Veuve Arnaud Pépin, née Marie Brigitte Giordano.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,896—Division A—Attendu que Louis Arnaud Pépin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve Arnaud Pépin, née Marie Brigitte Giordano, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18,23 27

Succession de Mary Ann Daley, femme de J. W. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,850—Division E—Attendu que Jeremiah W. Lee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Daley, femme de J. W. Lee, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17,23,26

Succession de Henry W. Staub.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,484—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Caroline Staub, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17,23,26

Successions de Mme Madeleine Byrne et de J. R. Byrne, consolidées.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Nos. 11,442 et 11,783—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Layton comme exécuteur testamentaire et administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17fév—17,23,26.

Succession de Mme Veuve John George Koepke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,315—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit administrateur déchargé et les héritiers mis en possession.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17 23 26.

Succession de Henry W. Stork.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 16,867—Division B. Attendu que Charles W. Stork a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry W. Stork, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 fév—17,23,26.

Succession de Isaac S. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8,972—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Dr J. F. Davidson, agent de A. C. Bates, et gardien des mineurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 fév—13 18 21

Succession d'Alois Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 16,822—Division E—Attendu que Mme Veuve Alois Wagner a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alois Wagner, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 fév—16,21 23

Succession de L. C. et E. H. Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, Nos 11,011—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Rafen, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10fév—10 16 19

Succession de Margaret Fahey

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,334—Division E—Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté à la cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire datif, dans la succession de feue Margaret Fahey, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 fév—13,18,21

AVIS AUX CREANCIERS.

A. Carrière & Fils vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,816—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte amendé présenté par Jas. M. Seixas, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16fév—16 21 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—A. & P. A. Villermin, vs Leurs Créanciers—No. 16,869, Division —.—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de A. & P. A. Villermin, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, Lundi le 22ème jour de mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. E. Murphy, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 15 février 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
16 fév—16,23—10,16,22 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry Oertling vs. ses créanciers—No 16,672—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Oertling soit acceptée pour le bénéfice de ses créanciers; et qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles E. Sel, notaire, le JEUDI, 11 mars 1886, à 11 heures a. m., pour délibérer et nommer un syndic pour ou contre la décharge du dit Henry Oertling, fixant le temps, le mode et la manière de disposer de la propriété concédée et ainsi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant eux; et que dans l'intervalle, et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures contre la personne et les biens du dit Henry Oertling soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—3f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—E. & P. Moses vs. leurs créanciers.—No. 16,732, Div. B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, sous la raison sociale de E. & P. Moses et de Elkin Moses et Phineas Moses, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le MERCREDI, 10ème jour de mars 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Kruttschnitt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 4 février 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN. Député-Greffier.
5fév—3f en 30 j.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles A. Worsley vs. E. C. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No. 16,342. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 24 février 1886, à 12 m., la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur E. C. Adams dans le bail de la bâtisse en briques à quatre étages située au No. 38 rue Decatur, intérêt au dit bail est partagé entre lui et J. M. Seixas, agent des héritiers de John Slidell, du 1er octobre 1885 au 30 septembre 1886, à raison de cinquante piastres par mois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13fév—13,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. Bermudez vs J. V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,341.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Remparts, Bourgogne et Bienville, désigné comme lot numéro deux, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 22 novembre 1884 et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan (qui est annexé comme référence à un acte de Wm J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885) vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-neuf pieds; quatre pouces et quatre lignes, avec l'usage en commun avec d'autres lots, d'une grande cour dans le fond et d'un passage ouvrant sur la rue Conti. Avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur devra assumer de payer et dans ce but retenir entre ses mains en déduction du prix d'adjudication, un montant suffisant pour faire face à un billet à ordre souscrit par le défendeur ci-dessus mentionné, à son propre ordre et endossé par lui pour onze cent quatre vingt trois 33 1|3 piastres, daté le 27 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement et paraphé Ne Varietur, pour l'identifier avec un acte de feu W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les obligations du défendeur mentionné dans le dit acte relatives audit billet, telles qu'assurances &c., et la balance de l'adjudication comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorcino Landry vs. Edmond Louis Fouquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 13,972—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Clio et Erato, faisant partie du lot numéro neuf et mesurant quarante-deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation du plaignant, la somme de vingt mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis d'Amérique, $3,800 avec intérêt à raison de 5 pour cent par an sur $475 à partir du 9 février 1879; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1880; même intérêt sur $475 à partir du 9 février 1881; même sur $475 à partir du 9 février 1882; même sur $475 à partir du 9 février 1883; même sur $475 à partir du 9 février 1884; même sur $475 à partir du 9 février 1885 et même sur $475 à partir du 9 février 1886. Tout jusqu'à parfait paiement, sujet à un crédit de $931 70, et aussi au comptant un montant suffisant pour les frais de cette affaire et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° Et le surplus du prix de son adjudication, s'il y a, à terme correspondant au montant qui deviendra dû au plaignant annuellement, à savoir:

Deux mille cinq cents francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, $475, jusqu'à ce que le prix de l'adjudication soit exhaussé de premier montant échéant le 9 février 1887, le surplus du prix de l'adjudication portera intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, et que le paiement du dit surplus sera garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété.
THOMAS DUFFY, Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16,23—mars 3,10,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau, etc. Coffre-fort.
Alexander Kalman vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 16,076.—En vertu d'un ordre de vente signé le 11 février 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 24 février 1886 à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un lot de meubles de bureau assortis, installations, etc.; aussi, un coffre-fort, etc. le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus, et se trouvant dans la propriété No 129 rue Commune.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 fév—13,19 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Attention, Boulangers!

Résidence-cottage de choix et Boulangerie, No 214 rue St-Philippe.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Philippe, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage couvert en ardoises, avec écurie, ayant 4 chambres et 2 cabinet; cuisine ayant 1 chambre; une grande bâtisse à deux étages dans le fond, dans laquelle se trouve un four de boulanger d'une grande capacité et en bon état; écurie, hangar, cuve, waterworks, lieux d'aisance, etc.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an ou un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, avec billets garantis par hypothèque portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente; sur le montant de son adjudication.

Actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 fév—13 20 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vingt-un lots de terre de valeur améliorés, dans le Troisième District, près du Chemin de Gentilly.

Succession de John Dinnies.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 14,160.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, le 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, l'un daté le 11 janvier 1886, et l'autre daté le 20 janvier 1886, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir—

1° Seize lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un à seize inclusivement, dans l'îlet No 82 borné par les rues Champs-Elysées, Français, Foy et Bolivar, d'après un plan par C. C. Crawford, le 29 mars 1855 et déposé au bureau de A. Dreyfous, notaire, les dits lots de terre mesurent comme suit: Les lots numéros un à neuf, chacun, 35 pieds 6 1|2 pouces de face à la rue des Champs-Elysées, sur 120 pieds de profondeur; le lot numéro un forme le coin de la rue Bolivar et le lot numéro neuf le coin de la rue Foy; les lots numéros dix et onze, chacun, 34 pieds, 7 1|2 pouces de face à la rue Foy, sur 179 pieds 8 1|2 pouces de profondeur; les lots Nos douze, treize et quatorze, chacun 35 pieds 6 1|2 pouces de face à la rue des Français sur 125 pieds de profondeur; le lot No 12 forme le coin de la rue Foy; le lot No quinze, d'une forme irrégulière, 28 pieds 4 1|2 pouces de face à la rue des Français, 120 pieds sur la ligne qui le divise du lot No quatorze, 175 pieds sur une ligne diagonale et 157 pieds 8 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le divise des lots Nos onze et seize, et le lot No seize, 15 pieds 6 lignes de face à la rue Bolivar, 75 pieds 1 pouce 5 lignes sur une ligne diagonale, 84 pieds 8 pouces sur une autre ligne qui le divise du lot No quinze, 142 pieds 2 pouces sur la ligne qui le divise des lots Nos un, deux, trois et quatre, et 69 pieds 3 pouces sur la ligne du fond qui le divise des lots Nos dix et onze.

2° Cinq lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Manuel, Foy et Champs-Elysées, les dits lots de terre sont désignés par les numéros un, deux, trois, quatre et cinq d'après un croquis annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 22 avril 1862. Les lots numéros un et deux mesurent, chacun, 32 pieds de face à la rue des Français sur une profondeur de 103 pieds, 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot numéro un forme le coin de la rue Manuel. Le lot No trois mesure 32 pieds de face à la rue des Français, sur une première profondeur de 83 pieds, 11 pouces et 3 lignes, sur une ligne parallèle à l'autre ligne de profondeur; de là faisant une ligne oblique, mesure 29 pieds, 4 pouces jusqu'à ce qu'elle touche à la ligne du fond qui a seulement 9 pieds, 5 pouces 6 lignes en largeur. Le lot No quatre est contigu au lot No trois, est de forme triangulaire et mesure 88 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue des Français, 83 pieds, 11 pouces et 3 lignes du côté du lot No trois et 122 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de profondeur, et le lot No cinq est aussi de forme triangulaire, mesure 69 pieds 6 pouces de face à la rue Manuel, 73 pieds 5 pouces 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue des Français et touchant par derrière aux lots Nos un, deux et trois et 102 pieds sur l'autre ligne qui le borne.

Conditions—Une moitié comptant, la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés par lui, garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1886 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
23 jan—23,30—6,13,20,27fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT

Vente positive pour cause de changement d'affaires.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 18 février 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Broad et St-Bernard.

La vacherie de M. Paul Médiamolle, se composant de:

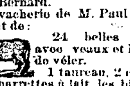

24 belles vaches, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler.
1 taureau, 2 chevaux.
2 charrettes à lait, les bidons, barrils et tous les ustensiles de la vacherie.
Aussi—2 cochons, environ 60 têtes de volailles.

La clientèle des deux tables aux marchés Tremé et Ste-Marie sera donnée au plus fort acquéreur et celle de la rue au second acheteur.

Conditions—Jusqu'à $50, comptant; et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
14 fév—

Vente pour cause de départ de deux propriétés, situées au faubourg Tremé, No 250 et 252 rue Villeré. No 239 rue Orléans, près du marché Tremé.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles:—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Claiborne et Derbigny, mesurant 30 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de 73 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison basse en bois ayant quatre chambres, galerie et cabinet, cuisine double, cuve, lieux d'aisance, etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis, loué $16 par mois.

2° Un autre lot de terre, situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les rues Villeré, Ursulines, Marais et le Chemin du Bayou, mesurant 30 pieds de face à la rue Villeré, 31 pieds 9 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du fond, 84 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Ursulines et 94 pieds 6 pouces sur la ligne opposée. Ensemble une maison de quatre chambres, galerie et cabinet, cuisine double, hydrant, etc., etc., divisé en deux corps de logis et loué $16 par mois. Le tout conformément aux plans maintenant à la Bourse.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Jules Mennier, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes payables en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent, comptant sera exigé des acquéreurs.
13 fév—

Succession de Antoine Carrière.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 11,591.

Magasin en briques à étage, rue Decatur, No 41.

Terrains vacants dans le Deuxième et Troisième Districts.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 janvier 1886, les propriétés suivantes savoir:

1° UN LOT DE TERRE situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, Bienville et Douane, lequel lot de terre mesure 23 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Decatur sur 215 pieds 2 pouces de profondeur; ensemble un magasin en briques à un étage avec balcon et fenêtres en fer sur la façade. Cette propriété est louée à bail à M. Paul Gelpi, à raison de $83.33|00 par mois jusqu'au 1er octobre 1887.

2° UN LOT DE TERRE situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et le Chemin du Bayou, lequel lot de terre mesure 42 pieds de face à la rue Derbigny, 45 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 33 pieds 6 pouces sur la ligne opposée et 38 pieds de largeur sur la ligne du fond, avec toutes les améliorations qui en dépendent.

3° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Lois et Esplanade, lesquels dits lots mesurent ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 128 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

4° DEUX LOTS DE TERRE situés dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, St-Antoine, Lois et le Canal Marigny, mesurant ensemble 64 pieds de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Le tout d'après les plans faits par Chas. G. de Lisle, en date du 1er octobre 1884.

Condition—Un tiers ou davantage comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant hypothèque et privilèges de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent pour les honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement des susdits billets, et le transfert des polices d'assurance aux porteurs des billets et toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais des acheteurs.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 10 pour cent sur le prix de vente aux fins de garantir leurs adjudications.
10 fév—

Vente pour effectuer un partage.

Succession de Dame Veuve Jean Ollié.

Résidence en briques à deux étages, rue de l'Esplanade No 59.
Maison en bois rue Bourbon No 301.
Petit cottage rue Bagatelle No 361.
Petite maison rue Dauphine No 387.
Un ilet de terre dans le Sixième District
Deux lots de terre près du Bayou St. Jean, dans le Second District.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 20 FEVRIER 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, au plus offrant et dernier enchérisseur, les propriétés suivantes:

1° **Un lot de terre** situé dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Grand'rue, Esplanade, mesurant 37 pieds 1 pouce de face à la rue Bourbon sur 129 pieds de profondeur.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant corridor d'entrée sur le côté, galerie derrière, quatre chambres, salle à manger et une chambre dans la cour, lieux d'aisance, citerne, puits en briques, cour carrelée, jardin, etc., etc.

2° **Un lot de terre** situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Paix, Royale et Chartres, mesurant 20 pieds 7 pouces de face à la rue de l'Esplanade sur 100 pieds 6 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une résidence en briques à deux étages ayant au rez-de-chaussée, un corridor, deux pièces avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher aux étages supérieurs, vestibules, etc., vérandah en fer sur la façade, à chaque étage. Une autre bâtisse en briques à étage, avec cuve, pièces, chambre à bain, lieux d'aisance, cuve, hydrant, cour carrelée, etc., etc. Loué $10 par mois.

3° **Un lot de terre** situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bagatelle, Kerlerec, Dauphine et Bourgogne, mesurant 26 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une maison basse couverte en ardoises, ayant corridor d'entrée et cinq chambres, cuisine double, chambre à domestique, lieux d'aisance, deux citernes, puits, et cour en partie carrelée.

4° **Un lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bagatelle et Union, mesurant 17 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

5° **Un ilet de terre** situé dans le Sixième District, divisé en sept lots borné par les rues Valence, Upperline, Arcadia et Clara, mesurant 300 pieds de face à la rue Valence, 303 pieds de face à la rue Upperline, 91 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Arcadia et 52 pieds de face à la rue Clara.

6° **Deux lots de terre** vacants, situés dans le Second District, dans l'îlet borné par les rues Rendon, Lopez, Toulouse et la Promenade Carondelet, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Toulouse, sur 100 pieds de profondeur. Le tout d'après les plans exposés à la Bourse.

Conditions.—Un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes pour l'année 1886 seront à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
6 fév—6,13 au 20

Bâtisse en briques à étage, rue Franklin, près de la rue du Canal.

Terrains vacants faisant face à la rue Dumaine.

Succession de Archibald Montgomery.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 14,636.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 20 février 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 janvier 1886—Les propriétés suivantes, à savoir:

1° Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Franklin, Tremé, Canal et Douane, mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Franklin, sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur. Ensemble une bâtisse en briques à étage retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée deux chambres et deux au-dessus, corridor, balcon sur le côté, citerne, cour briquetée, hangar, etc., etc.

2° Six lots de terre vacants situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Lopez et Rendon, désignés par les Nos 25, 26, 27, 28 29 et 30. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine, à l'exception du lot No 25 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la dite rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les titres des susdits lots de terre sont parfaits et ne font pas partie des réclamations Gaines.

Les plans des propriétés ci-dessus décrites seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.
16janv—16 23 30 fév 6 13 20.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur, sur la Batture, à McDonoghville, Cinquième District de cette ville.

Succession de Luce Charles.

No 15,976—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur.—Bureaux, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. R. L. Lazarus, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, en date du 25 janvier 1886—il sera vendu:

Une certaine portion de terre située dans la ville de McDonoghville, dans l'îlet No 29, borné par les rues Adams, Jefferson, Lapeyrouse et Socrates. La dite portion de terre étant composée de tout le lot No 4 et une moitié du lot No 6 et mesure 60 pieds de face à la rue Adams; la dite propriété fait face au fleuve, sur une profondeur de 180 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus de son enchère toutes les taxes dues en 1886, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux. Acte de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26janv—26,30—fév6,13,20,27

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La goëlette Ida K. à l'encan.

Succession de Wm. C. Keifner et Ellen Keifner, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," No 14,783.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, le 1er mars 1886, à 11 heures A. M., au Nouveau Bassin, près le pont Magnolia, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 16 février 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La goëlette connue comme **Ida K**, comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin. La dite goëlette a une longueur de 45 pieds, une largeur de 17 4|10 pieds et une profondeur de 4 1|10 pieds, tonnage brut de 16 49|100 tonnes, moins 82|100 tonnes à déduire, laissant un tonnage net de 15 67|100 tonnes.

Conditions—Cet encan étant le second et le dernier, la propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et droits du vendeur sur la propriété vendue, le dit billet portant intérêt à raison de 8 0|0 par an à partir de la date du transfert. L'acte devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles de 5 0|0 pour frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection de la somme, et la police d'assurance transférée.

Acte de vente pardevant Chas. E. Sel, notaire, No 81 rue St-Charles, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18fév—18 25—mars 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Habitation de valeur dans le Cinquième District.

L'habitation THE DELCAZEL PLACE à l'encan.

Meubles de maison et autres effets, animaux, outils aratoires, wagons, etc.

A DES CONDITIONS FACILES.

Succession de Louise Delcazel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No. 16,441.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, Juge de la dite Cour, en date du 3 février 1886, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 32, sur un plan dressé par Jean Communy, voyer, le 20 janvier 1837 et déposé avec les archives de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville; la dite portion de terre mesure un arpent de face au fleuve Mississippi sur une profondeur de quarante arpents plus ou moins, bornée sur un côté par la propriété appartenant à Mlle Adélaide Vivant ou agent, et de l'autre côté par celle de Ducongé ou agent, et qui sera plus démontré sur un plan du dit Cinquième District, déposé en l'étude de Wm. H. Seymour, notaire, de la Nouvelle Orléans.

Et le même jour, heure et place, il sera vendu les effets mobiliers appartenant à la dite succession et comprenant meubles de maison, wagons, outils aratoires, animaux, etc. conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions pour la propriété—Une moitié comptant et le reste à douze mois de crédit avec billet d'acquéreur, privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente et l'acte contiendra toutes les clauses de garanties usuelles.

Et pour les effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

N. B.—La récolte sur pied n'est pas comprise dans cette vente. L'acquéreur peut acheter la dite récolte pour la dite valeur.
6 fév—6,13,20,27—mars 6 13.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

STOCK DE GROCERIES,

Vins, liqueurs, étagères, installations en général, glacière, comptes à recevoir, etc.

Dans l'affaire de la succession de John Wagenhauser (insolvable).

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 20 février 1886, à 10 heures du matin, au local de l'encoignure Ste. Anne et Prieur, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 16 février 1886 dans l'affaire de la succession de John Wagenhauser (insolvable). Dossier No. 16,459, il sera vendu pour le compte de la grocerie et dessus décrite, les comptes à recevoir, etc. conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
18 fév—a la date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Comptes à recevoir, Jugements.
Fairchild et Keller vs leurs créanciers.

A L'ENCAN POUR DU COMPTANT.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur — Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 9 février 1886, Dossier No 16,366, dans l'affaire de Fairchild et Keller vs leurs créanciers, il sera vendu—

Un lot de comptes à recevoir, jugements conformément à un tableau déposé à la susdite Cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.
11fév—11,14,17,au 1

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Bonne affaire.

Emplacement et cottage en bois dans le second district.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 20 février 1886 à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous:

1° L'emplacement de commerce populaire, magasin et résidence, avec trois lots de terre formant le coin nord-ouest des rues Broad et Dumaine, dans l'îlet borné par les rues Broad, Dumaine, St-Philippe et White—un voisinage qui s'améliore et une bonne chance pour faire un bon commerce.

2° Le joli cottage en bois pour résidence, avec tous les conforts et agréments, désigné par le No 500 de la rue des Ursulines, dans l'îlet borné par les rues des Ursulines, St-Philippe, Broad et White—terrain élevé, voisinage respectable et bien amélioré et à proximité des chars urbains des rues Dumaine et Ursulines. Le cottage est bâti un peu retiré du trottoir; grande cour, 4 chambres, galerie et cuisine.

Conditions—La moitié ou le tout comptant à l'option de l'acquéreur. La partie du crédit à 1 et 2 ans.

Acte de vente pardevant Martin Vonhaus, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 fév—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur.

La résidence en briques, confortable à deux étages, avec mansarde, No 222 rue Baronne, près Julie.

Succession de Alexis Benjamin.

No. 16,202—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "A".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.—Albert Paul, encanteur, No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 30 janvier 1886, il sera vendu, à l'encan.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendance, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Julia, Dryades et Delord, désigné comme lot No 1 sur un plan de De Pouilly, du 7 mai 1856 et déposé en l'étude de feu S. Magner, notaire, conformément au plan No 113. Le dit lot de terre mesure 24 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 103 pieds, entre lignes parallèles, s'étendant jusqu'à une allée dans le fond de 4 pieds 8 pouces de largeur pour l'usage en commun avec les autres lots. Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages avec mansarde ayant 10 chambres, chambre à bain, etc., en bon état, et conditions, à louer à bail jusqu'au 30 septembre 1886.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement en sus du montant de son enchère les taxes dues et exigibles en 1886. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.
31janv—31—6,13,20,27—fév—6mars

Résidence de valeur

Avec un joli terrain spacieux, sur la rue Brainard, entre Jackson et Philip.

Une action du New Orleans Cotton Exchange.

Succession de A. A. Yates.

No. 12,622.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 6 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, (Rotonde du rez de-chaussée de l'hôtel St-Charles) en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 janvier 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, il sera vendu à l'encan

1° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances, etc., qui y appartiennent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Brainard, Philip et Baronne et se composant de deux lots de terre désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan du voyer de la ville, en date du 5 mars 1829, déposé dans les archives de R. K. Gordon, ancien notaire en cette ville, et d'un autre lot désigné par le No 5, sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan No 13, dans les archives de J. F. Coffey, notaire en cette ville. Les dits trois lots de terre se touchent et mesurent 157 pieds 1 pouce de face à la rue Brainard, sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages No 57 rue Brainard.

2° Une action du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.

Conditions de la vente—Pour l'action, comptant avant le transfert, et pour les propriétés, un tiers comptant, et le reste en deux paiements égaux, à un et deux ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement.

Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur; les 5 pour cent d'honoraires d'avocat et les autres clauses usuelles; les taxes dues et exigibles en 1886 seront assumées par l'acquéreur; dix pour cent sur le montant de la vente sera requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 jan—31—fév 13,20,27—mars 6.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Meubles de Maison.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—JEUDI, 18 février 1886, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu au No 160, rue Bienville, entre Bourgogne et Remparts, le contenu du dit local, consistant en partie en meubles de chambres en noyer noir et en acajou, chaises, tables, tapis, vaisselle, etc., etc.

Conditions—Comptant.
16 fév—

Agréable résidence de famille

No 241 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

Succession de John Fourton.

No. 11,934. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. R. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 11 février 1886, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite:

Un lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Villeré et Robertson, désigné par le No. 2, sur un dessin fait par J. A. d'Hémécourt, arpenteur et mesurant 36 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Dumaine sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence de famille, à deux étages, en bois, et couverte en ardoises, avec un beau balcon en fer sur la rue, renfermant au rez-de-chaussée un grand vestibule, un salon, une grande et une petite salle à manger; à l'étage supérieur, 2 chambres à coucher, un vestibule 2 cabinets, aussi une cuisine en bois à deux étages, couverte en ardoises, renfermant environ 7 chambres, chambre à bain, cuve, hydrant, etc.; cour pavée en briques; trottoirs pavés en pierres; le tout en parfait état. Cette propriété a été acquise par feu John Fourton d'Alexandre Alpuente par acte passé pardevant O. Drouet, notaire, le 1er juin 1877.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur; la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, daté du jour de l'adjudication, avec privilège du vendeur et une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le paiement des billets ou une portion quelconque de ceux ci.

L'acquéreur devra assurer la propriété pour un montant pas au-dessous du billet ou des billets souscrits, et transférer la police d'assurance au détenteur ou détenteurs des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de l'année 1886, et déposera avec l'encanteur, 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 fév—14,20,27—mars 6,13 20

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains sur la rue St-Philippe, à l'encan.

Successions d'Adam W. Rabenack et d'Eva Meyers, sa femme, consolidées.

No 11,050—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau, No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 20 mars 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1886, il sera vendu à l'encan—

Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Galvez et Miro, désignés par les Nos 4 et 10, mesurant comme suit:

Le lot No 4 mesure 29 pieds 6 pouces et 1|3 d'une ligne de face à la rue St. Philippe, 29 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond, sur 92 pieds 6 pouces et 3|4 d'une ligne de profondeur du côté le plus près de la rue Galvez, et 92 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur à l'autre côté. Le lot No 10 mesure 30 pieds de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1886 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.
16 fév—16,27—6,13,20 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de famille et terrains
Dans le Troisième District,
Rue Miro, près Esplanade.
Succession de Louis Prados.

No 15,223—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté 12 janvier 1886, et autorisé par une commission de la dite Cour, en date du 14 janvier 1886, il sera vendu à l'encan la propriété suivante à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Miro, Galvez et Kerlerec, et désigné par la lettre F, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, et annexé pour référence à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 20 juin 1873 le dit lot mesure 33 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Miro du côté de la rue Kerlerec; il s'étend d'abord sur une ligne oblique de la rue Miro vers la rue Kerlerec, une distance de quinze pieds huit pouces et quatre lignes à la rue Kerlerec, et de là il mesure 46 pieds et façade sur la dite rue Kerlerec de 108 pieds 1 pouce et 4 lignes, et sur le côté vers la rue Esplanade, il a une profondeur de quatre-vingt-onze pieds dix pouces et sur la ligne du fond de cent et un pieds trois pouces et trois lignes.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886 et déposer dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Eugène D. Saunders, Esq., notaire.
17 jan—17,30—6,13,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante et terrains
Coin Nord-est des rues St Charles et Huitième.
Succession de Albert C. Maes.

No 15,984—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 22me jour de décembre 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur décrite ci-dessous, à savoir:

L'élégante résidence en bois à deux étages et attique, située au coin nord-est de l'Avenue St Charles et de la rue Huitième dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St. Charles, Prytanée, Septième et Huitième. Les terrains sont composés des deux lots Nos 7 et 8 et une portion du lot No 9 d'après un plan dressé par Moelhausen, voyer, et mesurant 62 pieds 6 pouces de face à l'Avenue St Charles sur 141 pieds de profondeur et face à la rue Huitième.

Les améliorations sont modernes et des réparations complètes ont été récemment faites, une résidence en bois à deux étages avec attique, retirée de la rue, ayant des corridors partout, des galeries devant et derrière, de beaux salons et salle à manger, et assez de chambres pour une grande famille, une bâtisse à deux étages pouvant servir comme écurie, remise et une autre maison pour domestiques. La propriété peut être vue en faisant application aux encanteurs, et mérite d'appeler l'attention de toute personne cherchant une résidence sur cette superbe avenue. Il y a assez de terrains exposés au sud pour faire de celle-ci une demeure attrayante et confortable.

Conditions de la vente.—Un tiers comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de sept pour cent par an, du jour de la vente, garantis par hypothèque spécial et droit de vendeur, avec la clause de 5 pour cent frais d'avocats et toutes les clauses de garantie usuelles, assurance et le transfert de la police; l'acquéreur assumant toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1886 et déposant 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 jan—27—fév 6,13,20,27

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence et emplacement pour épicerie,

formant l'encoignure des Champs-Elysées et Derbigny.

Succession de feue Mme Christina Mary Smith, épouse de George Binder.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 14,943.—Division A.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 27 février 1886, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", daté le 25 janvier 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-dessous—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Derbigny et Claiborne, et désignés par les Nos 10 et 11. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur une profondeur de 111 pieds 9 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles; le lot No 11 formant le coin des Champs-Elysées et Derbigny.

—AUSSI—

En même temps et au même endroit—
Un lot de meubles appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus de son enchère toutes les taxes dues en 1886, et déposer au moment de la vente 10 0|0 du montant de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
26 janv—26,30—fév 6,13,20,27

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais [illegible] sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant [illegible]

Les cours d'espagnol et d'Allemand [illegible]
17 août—